



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, le 8 juin 2022

**Séance ordinaire** du Conseil de la MRC de L'Île-d'Orléans, tenue le mercredi 8 juin 2022, à 20 heures, à la salle municipale de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, endroit où siège le Conseil de la MRC, sous la présidence de Mme Lina Labbé, préfète, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : MM. Jean-Pierre Turcotte, Jean Lapointe, Yves Coulombe, Jean Côté et Sylvain Bergeron.

Mme Chantale Cormier, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à la séance.

Mme Lina Labbé, préfète, souhaite la bienvenue, constate le quorum, et déclare la séance ouverte à 20 heures et procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de Mme la préfète
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 4 mai 2022
4. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 4 mai 2022
5. Règlement 2022-04 sur le traitement des élus municipaux modifiant le Règlement 002-2004 - Adoption
6. Schéma de couverture de risque incendie – Adoption du Plan d'action 2022-2023
7. Certificat de conformité – Règlement 2022-390 – Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans
8. Certificat de conformité – Règlement 496-2022 – Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans
9. Fonds Région et Ruralité (FRR) – Adoption du Rapport annuel 2021
10. Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) – Adoption du Rapport annuel 2021-2022
11. Québec région gourmande – Entente sectorielle des activités agricoles et agroalimentaires de la Capitale-Nationale et Lévis – Demande de financement
12. Québec région gourmande – Animation des réseaux sociaux – Octroi de contrat de gré à gré
13. Projet Petits ambassadeurs – Contrats d'accréditation – Autorisation de signatures
14. Entretien David Gosselin – Majoration du prix des carburants
15. Embauche du stagiaire en architecture
16. Adoption des dépenses du mois de mai 2022
17. Correspondance
18. Varia
19. Période de questions
20. Levée de la réunion

### 2• Lecture et adoption de l'ordre du jour

#### Résolution 2022-06-72

**Sur proposition** de M. Sylvain Bergeron, **appuyé** par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour à la suite des reports :

- du point 9. *Fonds Région et Ruralité (FRR) – Adoption du Rapport annuel 2021 ;*



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

- du point 14. *Entretien David Gosselin – Majoration du prix des carburants ;*

le point 18. Varia demeurant ouvert par ailleurs.

### 3• Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 4 mai 2022

#### Résolution 2022-06-73

**Sur proposition** de M. Jean Lapointe, **appuyé** par M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 4 mai 2022, tel que déposé.

### 4• Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 4 mai 2022

Il n'y a pas de suivi.

### 5• Règlement 2022-04 sur le traitement des élus municipaux modifiant le Règlement 002-2004 – Adoption

#### Résolution 2022-06-74

**Attendu que** conformément aux dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001)*, la municipalité régionale de comté de L'Île-d'Orléans (ci-après : la « MRC ») doit adopter un règlement fixant la rémunération de ses membres ;

**Attendu que** des modifications législatives, effectives à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, ont été apportées à la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, faisant en sorte, d'une part, que certaines balises encadrant la rémunération des élus municipaux, notamment celles relatives à l'imposition d'une rémunération minimale, ont été abolies et, d'autre part, que la responsabilité de fixer la rémunération des élus municipaux revient à la MRC ;

**Attendu qu'il y a lieu**, en conséquence, d'abroger et remplacer le règlement numéro 002-2004 fixant la rémunération des membres du conseil adopté par la MRC ;

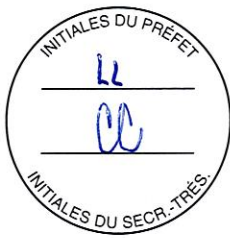
**Attendu que** le projet de règlement relatif au présent règlement a été présenté lors de la séance du conseil du 6 avril 2022 et qu'un avis de motion a été donné le 6 avril 2022 ;

**Attendu qu'un avis public** a été publié conformément aux modalités de l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* ;

**Attendu que** tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du présent Règlement 2022-04 dans les délais prescrits par la Loi et renoncent à sa lecture ;

**Sur proposition** de M. Sylvain Bergeron, **appuyé** par M. Jean Côté, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le règlement 2022-04 sur le traitement des élus municipaux modifiant le Règlement 002-2004 tel que rédigé, comme s'il était tout au long récité.

### 6• Schéma de couverture de risque incendie – Adoption du Plan d'action 2022-2023



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

### Résolution 2022-06-75

**Considérant que** l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie exige à toute autorité locale ou régionale et chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, d'adopter par résolution et transmettre au ministre, leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie ;

**Considérant que** l'ensemble de ces actions a pour effet d'améliorer la sécurité incendie sur tout le territoire de la MRC ;

Sur **proposition** de M. Jean Lapointe, **appuyée** par M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** :

- d'adopter le Plan d'action pour l'année 3 du Schéma de couverture de risques en incendie révisé, tel que déposé ;
- de transmettre copie dudit plan à la ministre de la Sécurité publique conformément à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie.

### 7• Certificat de conformité – Règlement 2022-390 – Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans

#### Résolution 2022-06-76

**Sur proposition** de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyé** par M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** d'approuver le règlement 2022-390 de la municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans, ayant pour objet d'adopter les conditions d'émission de permis ou de certificat dans certaines zones où l'occupation du sol est soumise à des risques dans les secteurs de fortes pentes, et d'autoriser la directrice générale à délivrer le certificat de conformité requis par la loi.

### 8• Certificat de conformité – Règlement 496-2022 – Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

#### Résolution 2022-06-77

**Attendu que** le 2 mai 2022, la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans a adopté le règlement 496-2022 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 479-2021 ;

**Attendu que** le 25 mai 2022, la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans a fait parvenir une copie certifiée conforme du règlement ainsi que la résolution d'adoption dudit règlement ;

**Attendu que** le règlement 496-2022 remplace la définition des termes camping, site de camping et terrain de camping ;

**Attendu que** le règlement adopté doit obtenir l'approbation de la MRC quant à la conformité au Schéma d'aménagement révisé 2001 ;

**Attendu qu'il** est possible, pour une municipalité, d'apporter des ajustements au niveau du libellé des termes définis à l'article 910 du schéma d'aménagement ;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

**Attendu que** les dispositions de l'article 904.1 du schéma d'aménagement relatives à la zone agricole doivent être reprises intégralement par les municipalités dans leurs règlements d'urbanisme ;

**Attendu que** le règlement 496-2022 ne permet pas de respecter l'intégralité des dispositions relatives au calcul des distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole ;

**En conséquence, il est proposé** par M. Yves Coulombe, appuyé par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** de déclarer le règlement 496-2022 de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans non conforme au Schéma d'aménagement révisé 2001.

### 9• Fonds Région et Ruralité (FRR) – Adoption du Rapport annuel 2021

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

### 10• Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) – Adoption du Rapport annuel 2021-2022

#### Résolution 2022-06-78

**Sur proposition** de M. Yves Coulombe, appuyé par M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le Rapport annuel 2021-2022 du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) tel que présenté.

### 11• Québec région gourmande – Entente sectorielle des activités agricoles et agroalimentaires de la Capitale-Nationale et Lévis – Demande de financement

#### Résolution 2022-06-79

**Attendu que** les MRC de Portneuf, de la Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier, de L'Île-d'Orléans ainsi que la ville de Québec ont identifié l'agrotourisme et le tourisme gourmand parmi les priorités de développement inscrites à l'intérieur de leurs différents outils de planification économique ;

**Attendu que** le réseau agrotouristique régional est désigné Québec, région gourmande ;

**Attendu que** la MRC de L'Île-d'Orléans est le répondant officiel de Québec, région gourmande pour et au nom des MRC de Portneuf, de la Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier, de L'Île-d'Orléans ainsi que la ville de Québec ;

**Attendu que** l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis est en vigueur jusqu'en 2022 et qu'elle dispose de fonds de financement ;

**Attendu** la volonté de déposer une demande d'aide de 70 000 \$ pour les opérations et les activités de Québec, région gourmande pour l'année 2022 dans le cadre de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis ;

**Sur proposition** de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par M. Jean Côté, il est **résolu à l'unanimité** :

- De demander à l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis, au nom des MRC de Portneuf, de la Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier, de l'Île d'Orléans et de la ville de Québec, une aide financière de 70 000 \$ pour les opérations et les activités de Québec, région gourmande en 2022 ;
- D'autoriser la directrice générale à déposer ladite demande de financement et à signer tous les documents afférents.

### 12• Québec région gourmande – Animation des réseaux sociaux – Octroi de contrat de gré à gré

#### Résolution 2022-06-80

**Attendu que** les MRC de Portneuf, de la Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier, de l'Île-d'Orléans ainsi que la ville de Québec ont identifié l'agrotourisme et le tourisme gourmand parmi les priorités de développement inscrites à l'intérieur de leurs différents outils de planification économique ;

**Attendu que** le réseau agrotouristique régional est désigné Québec, région gourmande ;

**Attendu que** la MRC de l'Île-d'Orléans est le répondant officiel de Québec, région gourmande pour et au nom des MRC de Portneuf, de la Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier, de l'Île-d'Orléans ainsi que la ville de Québec ;

**Attendu que** la MRC de l'Île-d'Orléans a déposé une demande de financement pour les opérations et les activités de Québec, région gourmande pour l'année 2022 dans le cadre de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis ;

**Attendu qu'**une des actions en 2022 prévoit le recours à une firme externe pour l'animation des réseaux sociaux (Facebook et Instagram) et la création de contenu (site Internet) visant à mettre en valeur l'agrotourisme et le tourisme gourmand de la région de Québec ;

**Attendu** la réception de la soumission de Papilles en date du 26 mai 2022 ;

**Sur proposition** de M. Yves Coulombe, **appuyé** par M. Jean Côté, il est **résolu à l'unanimité** :

- d'octroyer un contrat de gré à gré à Papilles pour l'animation des réseaux sociaux (Facebook et Instagram) et la création de contenu (site Internet) visant à mettre en valeur l'agrotourisme et le tourisme gourmand de la région



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

de Québec, moyennant des honoraires de 16 125 \$ (plus les taxes applicables) et conditionnelle à l'obtention du financement demandé à l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis ;

- d'autoriser la directrice générale à signer le devis de Papilles, version du 26 mai 2022.

### 13• **Projet Petits ambassadeurs – Contrats d'accréditation – Autorisation de signatures**

#### **Résolution 2022-06-81**

**Considérant que** le projet Petits ambassadeurs vise à inciter les services de garde d'une région à utiliser les produits locaux en respectant un seuil minimal d'approvisionnement et à organiser des activités éducatives annuelles ;

**Considérant que** la MRC de L'Île-d'Orléans est le répondant officiel, au nom des partenaires régionaux, du projet *Les petits ambassadeurs de la Capitale-Nationale* ;

**Considérant que** chaque service de garde participant au projet *Les petits ambassadeurs de la Capitale-Nationale* doit s'engager formellement en signant un contrat d'accréditation avec la MRC de L'Île-d'Orléans ;

**Sur proposition** de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyé** par M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** d'autoriser la directrice générale, à signer chacun des contrats d'accréditation pour le projet *Les petits ambassadeurs de la Capitale-Nationale* avec les différents services de garde participants.

### 14• **Entretien David Gosselin – Majoration du prix des carburants**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

### 15• **Embauche du stagiaire en architecture**

Nous avons reçu deux (2) candidatures et une candidate a été rencontrée. Le comité de sélection, formé de la directrice, Mme Chantale Cormier ainsi que Mme Léah Fay Hayes, responsable du site patrimonial à la MRC, recommande la candidature de Mme Sophie Larone à titre de stagiaire en architecture. Elle débutera ses fonctions à temps complet le 11 juillet et pourra poursuivre à temps partiel à l'automne.

#### **Résolution 2022-06-82**

**Sur proposition** de M. Yves Coulombe, **appuyé** par M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** d'embaucher Mme Sophie Larone à titre de stagiaire en architecture pour 2022, au taux horaire de 18 \$ l'heure, à même l'enveloppe spéciale Pandémie.

### 16• **Adoption des dépenses du mois de mai 2022**

#### **Résolution 2022-06-83**



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

**Sur proposition** de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyé** par M. Jean Côté, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois de mai 2022, lesquelles s'élèvent à 564 250,61 \$.

### 17• Correspondance

#### 17.1 Affaires municipales et Habitation

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, avise la MRC que le projet de règlement 2022-03 modifiant son Schéma d'aménagement et de développement révisé 2001 est conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire.

### 18• Varia

**18.1** M. Sylvain Bergeron propose une motion de félicitations au comité organisateur de la MRC pour la soirée des Prix de l'Île du 2 juin dernier.

**18.2** M. Yves Coulombe propose une motion de félicitations au comité organisateur de l'UPA de l'Île d'Orléans pour la Tournée des élus du 4 juin dernier.

### 19• Période de questions

Elle débute à 20h12 et se termine à 20h18.

### 20• Levée de la réunion

#### Résolution 2022-06-84

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition** de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** que la session prenne fin à 20h19.

**Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : le mercredi 6 juillet 2022 à la salle du Conseil à Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.**

*Chantale Cormier*

Chantale Cormier  
Directrice générale-Greffière-trésorière

*Lina Labbé*

Lina Labbé  
Préfète